

logué de la Cité; et, par conséquent, la Ville ne peut pas forcer les propriétaires de cette rue de l'ouvrir au public. Déposé sur le bureau.

61.—De l'inspecteur de la Ville, soumettant la correspondance échangée entre la Cité et la Compagnie du Pacifique Canadien pour obtenir de cette dernière la permission de poser l'égout principal de Rosemont à travers la propriété de ladite compagnie.

Déposé sur le bureau, attendu que l'égout en question ne sera pas construit pour le présent.

62.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet des lettres de M. G. Janin, surintendant de l'Aqueduc, disant qu'il lui est impossible de continuer le renouvellement des boîtes de service pour l'eau dans les trottoirs permanents proposés, attendu qu'il n'y a plus de fonds à sa disposition.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander à M. Janin de bien vouloir formuler une demande pour un crédit supplémentaire à la Commission des Finances à ce sujet, attendu que ces travaux sont urgents.

63.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la réclamation de M. A. Cadieux, journalier, qui s'est crevé un oeil en travaillant au service de la Voirie.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire une enquête avec le contremaître et de préparer un rapport pour le Bureau des Réclamations.

64.—De l'inspecteur de la Ville, demandant un crédit de \$700 pour l'achat de deux nouveaux instruments de passages (*transits*).

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$700 soit affecté à l'achat de deux nouveaux instruments de passages (*transits*) pour l'usage de ce département.

65.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'exproprier les propriétés ci-après mentionnées conformément aux dispositions de la charte de la Ville concernant les expropriations annuelles:

Propriétaire	No du Cad	Rue	Quartier
Mary-W Young	397-1 & 2	St-Laurent	St-Jean-Baptiste
Dr. F. Demers	391	do	do
Hon Thomas Fortin	198-5	Saint-Denis	Saint-Denis
do	198-6	do	do
do	198-7	do	do
do	198-8	do	do
do	198-9	do	do
do	198-10	do	do

66.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la requête des propriétaires de la rue Brébeuf, demandant la confection d'un trottoir en bois vis-à-vis des Nos 274 à 320.

Déposé sur le bureau, faute de fonds.

67.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit supplémentaire de \$2,000 soit affecté à la confection de trottoirs en bois aux endroits où la chose sera jugée la plus nécessaire.

68.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet d'un compte de M. D. Morrice, pour le paiement d'un trottoir permanent construit par lui en face de sa propriété, rue Redpath.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'informer M. Morrice que la Ville ne sait rien de ce trottoir, et, par conséquent, refuse de solder ledit compte.

69.—De l'inspecteur de la Ville, déclarant que le coût approximatif de la confection de trottoirs en bois sur certaines rues mentionnées dans la lettre de la "Amherst Park Land Co.", serait de \$2,702.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer des estimés pour la confection de trottoirs permanents en dalles de pierre Danforth de 5 pieds, sans bordure, dans les rues mentionnées dans ladite lettre.

70.—De l'inspecteur de la Ville, informant la Commission qu'un M. Charbonneau est à construire actuellement, en contravention avec le règlement No 308, une maison sur la rue Sherbrooke.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir quelle procédure doit être exercée contre M. Charbonneau pour le contraindre à observer ledit règlement No 308.

71.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de l'inscription

and, therefore, the City cannot compel the proprietors of said streets to open same to the public.

Laid on the table.

61.—From the City surveyor, submitting the correspondence, exchanged between the City and the C. P. R. with a view of obtaining from the latter permission to lay the main sewer of Rosemont across the property of the said Company.

Laid on the table, as the sewer in question will not be laid at present.

62.—From the City surveyor, anent letters from Mr. G. Janin, superintendent of the Water works, stating it was impossible to continue the renewal of service boxes in the proposed permanent sidewalks, as there are no more available funds.

Resolved: That the City surveyor be instructed to ask Mr. Janin to apply for a supplementary appropriation for this work from the Finance Committee, as the works are urgent.

63.—From the City surveyor, anent a claim from Mr. A. Cadieux, laborer, whose eye was put out while working for the Road department.

Resolved: That the City surveyor be instructed to make an investigation, with the foreman, and report to the Claims department.

64.—From the City surveyor asking for an appropriation of \$700 to purchase two new transits.

Resolved: That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$700 be voted to purchase two new transits for this department.

65.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the undermentioned properties be expropriated, in accordance with the provisions of the City charter concerning annual expropriations:

Proprietor	Cad No.	Street	Ward
Mary W. Young	397-1 & 2	St. Lawrence	St. Jean-Baptiste
Dr. F. Demers	391	do	do
Hon. Thos. Fortin	198-5	do	do
do	198-6	do	do
do	198-7	do	do
do	198-8	do	do
do	198-9	do	do
do	198-10	do	do

66.—From the City surveyor, anent the petition of proprietors in Brebeuf street asking that a wooden sidewalk be laid in front of Nos 274 to 320.

Laid on the table because of lack of funds.

67.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that a supplementary appropriation of \$2,000 be voted for wooden sidewalks where they are most urgently needed.

68.—From the City surveyor, anent an account of Mr. D. Morrice, for the payment of a permanent sidewalk laid by him in front of his property, Redpath street.

Resolved: That the City surveyor be instructed to inform Mr. Morrice that the City knows nothing about the sidewalk in question, and, therefore refuses to pay said account.

69.—From the City surveyor, stating that the approximate cost of wooden sidewalks to be laid on certain streets mentioned in the letter of the Amherst Park Land Co. would be \$2,702.

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare estimates for 5 feet Danforth flag permanent sidewalks, without curbstone, in the streets mentioned in said letter.

70.—From the City surveyor, informing the Committee that Mr. Charbonneau was erecting a building on Sherbrooke street, contrary to by-law No 308.

Resolved: That the Law Department be asked to give an opinion as to what procedure should be taken against Mr. Charbonneau in order to compel him to respect by-law No 308.

71.—From the City surveyor, anent the inscription as